

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 13 octobre 2022

Présents à la séance : 75

Compte-rendu de la séance :
20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Nœux-les-Mines, Salle Mendès France, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 13 octobre 2022.

Etaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, ; Les délégués de la commune d'Auchel : M. CARRE, Mme KUBIAK, M. PETIT, Mme GORKA, M. DUQUESNE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, MM. GIBSON, BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, BRIGE, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX-HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mmes DESCAMPS, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mmes NASPINSKI, HAROUAT ; Le délégué de la commune de Chocques : M. MASSART ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme CLEROT ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes CARON, VEREECQUE, M. DAILLES ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : MM. MICHALSKI, BOBEK ; Les délégués de la commune de Nœux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; La déléguée de la commune de

Servins : Mme DUCLOY ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; Le délégué de la commune de Verquigneul : M. CAPPEL ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, Mme LOISEAU à M. CORDONNIER, M. SCALONE à M. SOLHEID, Mme CHOCHOI à M. CAUET, M. JEVTOVIC à M. PERRIN, Mme BEIGNIER à M. BARRE, Mme DENIS à Mme LEFEBVRE, M. BEUGIN à M. MASSART, M. FAVIER à M. CARAMIAUX.

Se sont fait représentés : M. BERRIER par Mme GORKA, M. VIVIEN par M. DUQUESNE, Mme BERTOUX par Mme IMBERT, Mme BERROYER par Mme BREUVART-PETITPAS M. BAUDET par Mme HAROUAT, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. CHRETIEN par M. CAPPEL.

Absents - Excusés : MM. BERRIER, VIVIEN, BOY, Mmes DERLIQUE, DUCROCQ, M. GACQUERRE, Mmes LOISEAU, BERTOUX, BERROYER, M. SCALONE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, DAEMS, Mmes SAM, BEIGNIER, DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, M. BEUGIN, Mme DECOURCELLE, M. FAVIER, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. MARCELLAK, M. HERNU, M. CHRETIEN.

Monsieur Philippe ROUSSEL, délégué titulaire de la commune de Gonnehem, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Comité Syndical du 19 octobre 2022

E

Code service : 120

BD

1-09 - EXERCICE 2022 – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES
BUDGET ANNEXE EHPAD F. DEGEORGE

LE COMITÉ SYNDICAL,

Monsieur le trésorier principal a fait savoir qu'il n'avait pu recouvrer les produits repris ci-après suite à une combinaison infructueuse d'actes et de créances minimes, alors même que ces dossiers ont fait l'objet de relance et poursuites et que l'ensemble des diligences engagées se sont révélées infructueuses de par l'insolvabilité ou la disparition du débiteur ;

Présentation en non-valeur – Créances irrécouvrables

EXERCICE	MONTANT	NOMBRE DE FACTURES
2010	1 856.90 €	2
2011	16 430.26 €	18
2012	5 105.39 €	6
2013	3 629.16 €	6
TOTAL	27 021.71 €	32

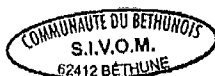
Après avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 12 octobre 2022,

Monsieur le Président demande au comité de bien vouloir décider de l'admission en non-valeur de ces créances.

Les dépenses seront imputées à l'article 6541.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 21/10/2022
Qualité : Président